

foreign industry without furnishing an equivalent to the British Consumer, by any stimulus to his industry in the sale of its produce.

The Laws regulating Colonial intercourse assure to the Mother Country a market in these Provinces, independent of foreign caprice for British Manufactures, to the full extent of the Provincial means of payment; and therefore every measure which tends to increase such means, by encouraging the augmentation of the exportable produce of our soil, has as certain an influence in favor of the British Agriculturist, as if these Colonies actually consumed the articles by him raised and sold to the home Manufacturer, which such Manufacturer, but for the produce of that part of his labour exported to Canada, could not have paid for.

The Debtors in these Provinces to Importers of British Manufactures and Colonial Produce, have no sure means of discharging their debts, nor such Importers to pay what they owe for such importations, but in the exportable value of our produce; and in such proportion as that value is depressed, so must the Farmer and Merchant suffer in all their transactions, and the consequent distress be extended to every other inhabitant of these Provinces, and finally produce irreparable injury to the British Creditors of Debtors resident in Canada.

The experience of twenty-two years, as appears by the Custom-House returns hereunto annexed, demonstrates that the greatest quantity of Wheat Grain, Flour and Bread Stuff of all kinds, exported from Canada to all countries, would suffice for the consumption of the United-Kingdom but for three days, and the average thereof for only one day, and could not, in any respect, affect the interests of the British Grower in any perceptible degree; but, on the contrary, would benefit him as abovesaid, by increasing the means of consumption by the home Manufacturer, exclusive of the direct benefit which would accrue to the said Growers, by the well known property which the Wheat of this Province possesses from its extreme hardness, of ameliorating the Flour by admixture in grinding with the moist Wheats of the British Isles, and particularly in seasons when the quality thereof is more defective than the quantity.

British and Colonial Interests are so closely interwoven and connected as not to be separated without danger to both, and the Colonist is fully entitled to such favor in his intercourse with the Parent State, as is compatible with the joint interests, and adverse to neither—And thus the Provinces of Canada, upon every sound principle have, in point of right as well as of justice and policy, the strongest claim to the free admission, at all times, of their Wheat Grain and Flour into the United-Kingdom for sale and consumption therein.

Such an important boon to Canada, by a concession to the joint interests and in perfect consonance with the separate interests of each, would have a powerful tendency to rivet and perpetuate that loyalty and attachment to Your Majesty and the Mother Country, which the Inhabitants of the Provinces of Lower and Upper-Canada so conspicuously manifested during the late War with the United-States of America.

The Legislative Council presume upon Your Majesty's graciously condescending to allow them thus to include the Province of Upper-Canada, in the principles and object of this Address and Petition, because of their Agricultural and Commercial Interests being the same as ours, and that the return from the Custom-House of the Port of Quebec applies to the exports and imports from and into both Provinces, there being no other Port of intermediate intercourse between the Mother Country and that Province.

sont payés en grande partie en espèces ou Billets de change, ce qui encourage l'industrie étrangère, sans donner au consommateur de la Grande-Bretagne un équivalent qui puisse exciter son industrie dans la vente de son produit.

Les Loix qui règlent les relations des Colonies assurent à la Mère-Patrie un marché dans ces Provinces, indépendant du caprice de l'étranger, pour les Manufactures de la Grande-Bretagne, en autant qu'elles ont les moyens de les payer; et c'est pourquoi toute mesure qui tend à accroître ces moyens, en encourageant l'augmentation du produit de notre Sol, qui peut être exporté, a une influence aussi certaine en faveur de l'Agriculteur Britannique, que si ces Colonies consommoient réellement les articles de son crû qu'il vend au Manufacturier d'Angleterre, qui n'aurait pu le payer, si le produit de cette partie de ses travaux n'eût pas été exporté dans le Canada.

Les Débiteurs dans ces Provinces des Importeurs des Manufactures Britanniques et du produit des Colonies, n'ont aucuns moyens sûrs de payer leurs dettes, ni tels Importeurs ceux de payer ce qu'ils doivent pour telles importations, si ce n'est dans la valeur de notre produit qui peut être exporté, de sorte que le Fermier et le Négociant doivent souffrir dans toutes leurs transactions dans une proportion égale à sa dépression, et la détresse qui s'en suit doit s'étendre à tous les autres habitants de ces Provinces, et finalement occasionner un dommage irréparable aux Créanciers Britanniques des Débiteurs résidens en Canada.

L'expérience de vingt-deux ans, (ainsi qu'il le paroît par les retours ci-annexés de la Douane) fait voir que la plus grande quantité de Bled, Farine et Biscuit de toute espèce, exportée du Canada dans tout pays quelconque, ne suffiroit que pour trois jours à la consommation du Royaume-Uni, et l'avérage d'icelle que pour un jour seulement, et ne pourroit point affecter d'une manière perceptible les intérêts du Cultivateur Britannique; mais qu'au contraire elle lui seroit avantageuse, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, en ce qu'elle fourniroit au Manufacturier Britannique les moyens d'augmenter sa consommation, indépendamment de l'avantage direct qui en résulteroit pour le dit Cultivateur, par la propriété bien connue qu'a le Bled de cette Province d'améliorer par son extrême dureté la farine, en le mêlant, avant de le faire moudre, avec les Bleds humides des Isles Britanniques, et particulièrement dans les tems où sa qualité est plus défectueuse que sa quantité.

Les Intérêts de la Grande-Bretagne et des Colonies sont si intimement liés ensemble, qu'ils ne peuvent point être divisés sans danger pour les deux, et le Coloniste a tout-à-fait droit à une telle faveur dans ses relations avec la Mère-Patrie, en autant qu'elle est compatible avec les intérêts des deux, et qu'elle n'est nuisible à aucun; Et ainsi les Provinces du Canada, d'après les principes les plus sains, ont le plus grand titre, tant en point de droit qu'en justice et en politique, à ce que leur Bled et Farine soient librement admis en tout tems dans le Royaume-Uni, pour y être vendus et consommés.

Une faveur si importante accordée au Canada par l'octroi d'un tel privilège aux intérêts réunis, et si conforme aux intérêts séparés de chacun, contribueroit fortement à affermir et perpétuer cette loyauté et cet attachement à Votre Majesté, et à la Mère-Patrie, que les Habitans des Provinces du Bas et du Haut-Canada ont montrés, d'une manière si remarquable, dans la dernière guerre avec les Etats-Unis de l'Amérique.

Le Conseil Législatif ose croire que Votre Très-Gracieuse Majesté voudra bien condescendre à lui permettre de comprendre ainsi la Province du Haut-Canada dans les principes et l'objet de cette Adresse et Requête, puisque ses intérêts d'Agriculture et de Commerce sont les mêmes que les nôtres, et que le Retour de la Douane du Port de Québec a rapport aux exportations et importations dans les deux Provinces, n'y ayant aucun autre Port de communication intermédiaire entre la Mère-Patrie et cette Province.